



COMPLEMENT A L'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Examen au cas par cas

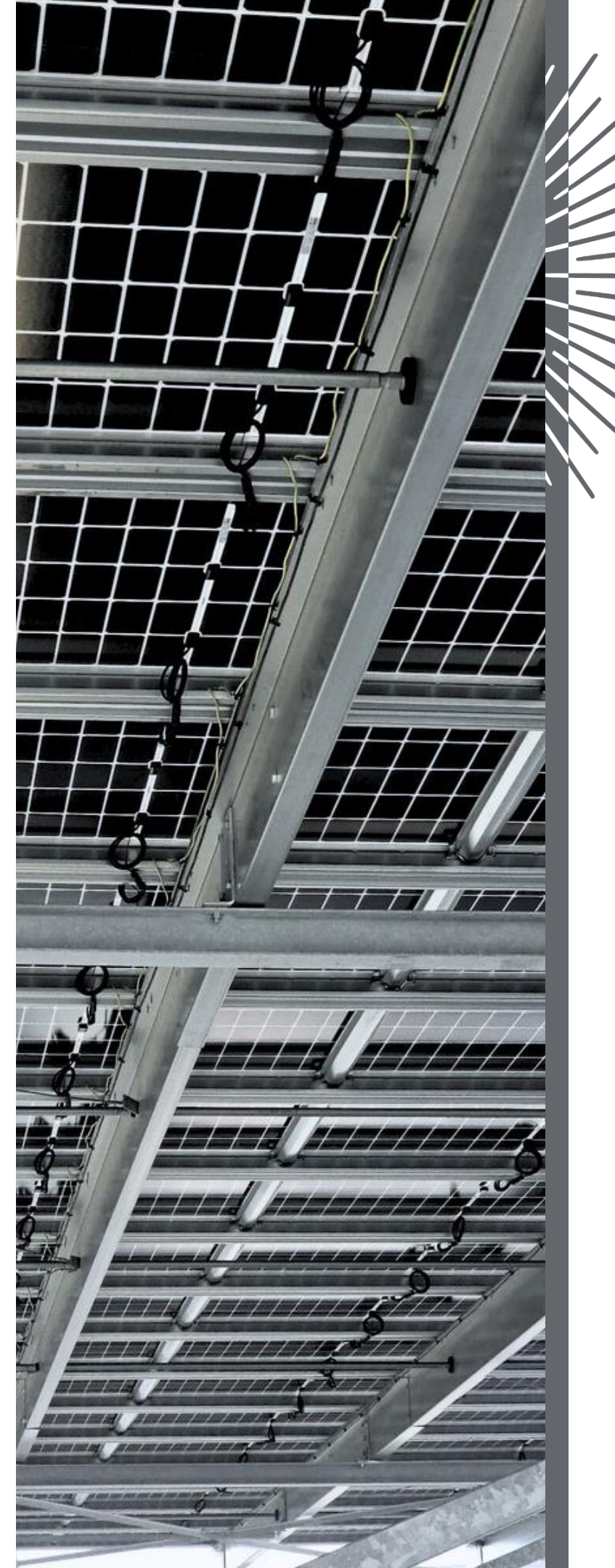
Numéro d'enregistrement de la demande : 018354/KK P

Maître d'ouvrage : SILVERSUN TECHNICS

Projet : Centrale Photovoltaïque au sol - Commune de Llupia (66)

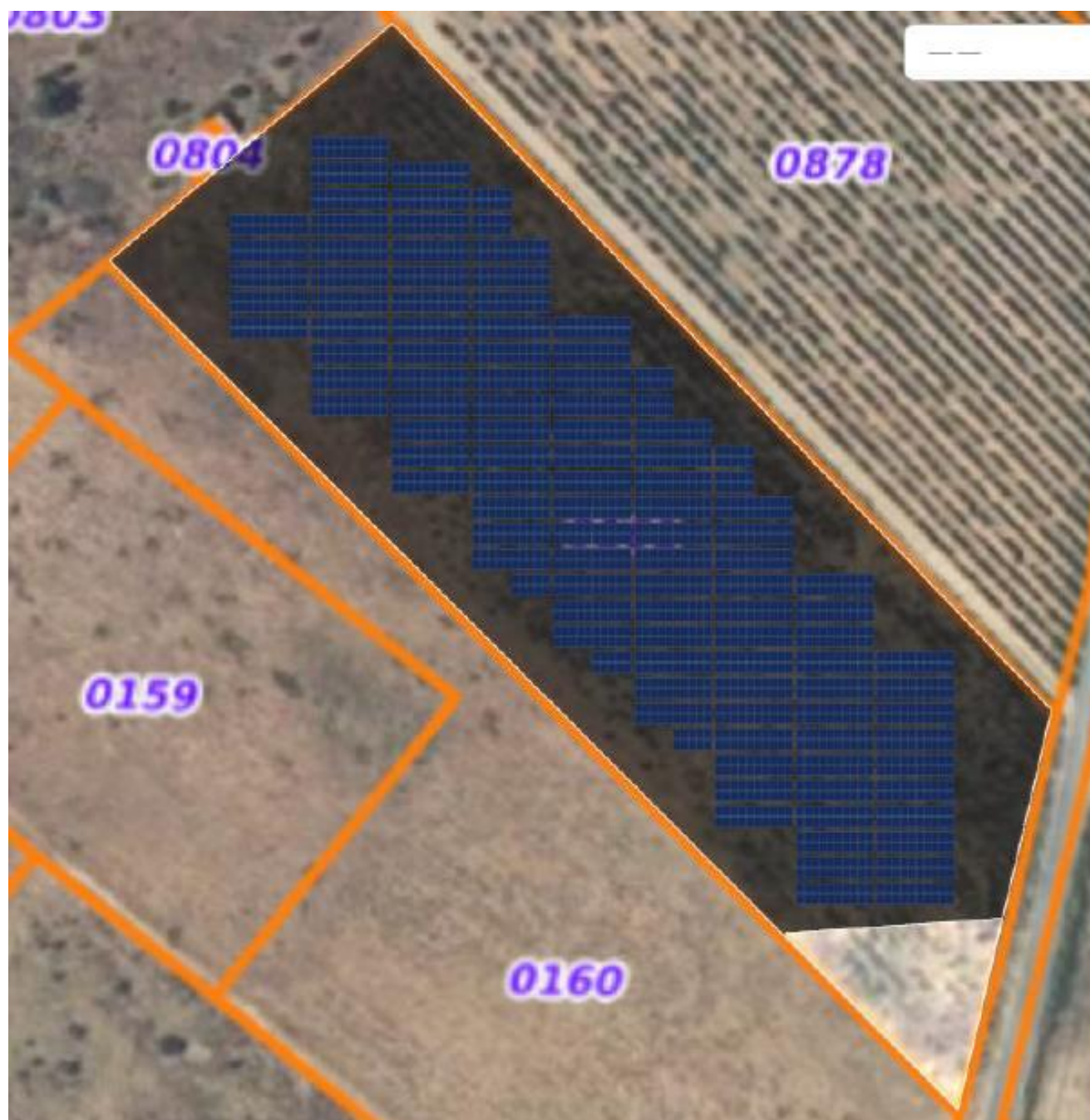
Localisation : RUE RENE DUMONT - 13410 LAMBESC

date de réception du dossier : 20/05/2026



CARACTERISTIQUES CENTRALE PV

La centrale photovoltaïque possèdera 2150 panneaux solaires d'une puissance unitaire de 465 Wc, soit une puissance totale de 999,75 kWc



S PUISSANCE CENTRALE 999,75 kWc

S PUISSANCE MODULE 465 Wc

S QUANTITÉS PANNEAUX 2 150

S SURFACE MODULES 4 421 m2

CARTHOGRAPHIE DES HABITATS

Zone d'implantation du projet et alentours

CARTOGRAPHIE DES HABITATS DE L'AER

 Aire d'Etude Immédiate

 Aire d'Etude Rapprochée
(AER - 50 m)

Habitats :

 Chênaie blanche
méditerranéenne : G1.71

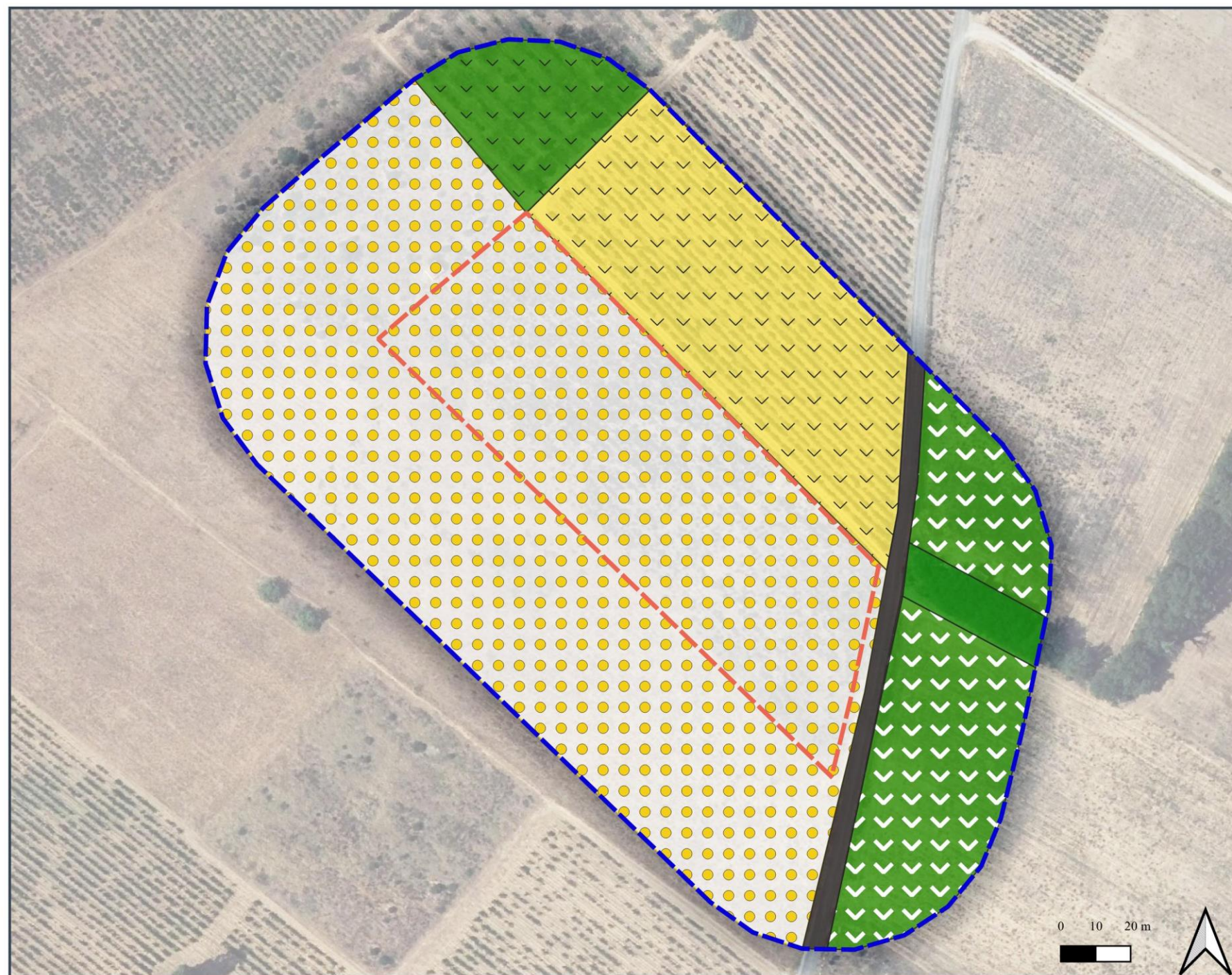
 Friche postviticole
ancienne : II.53

 Jachère postviticole : II.52

 Luzerneraie (prairie
améliorée à fourrage) : E2.6

 Route : J4

 Verger : G1.D



ENJEUX ECOLOGIQUES

Zone d'implantation du projet

Extrait du pré-diagnostic écologique réalisé en avril 2026 sur le site du projet photovoltaïque de Llupia (66) :

« I. Synthèse des enjeux

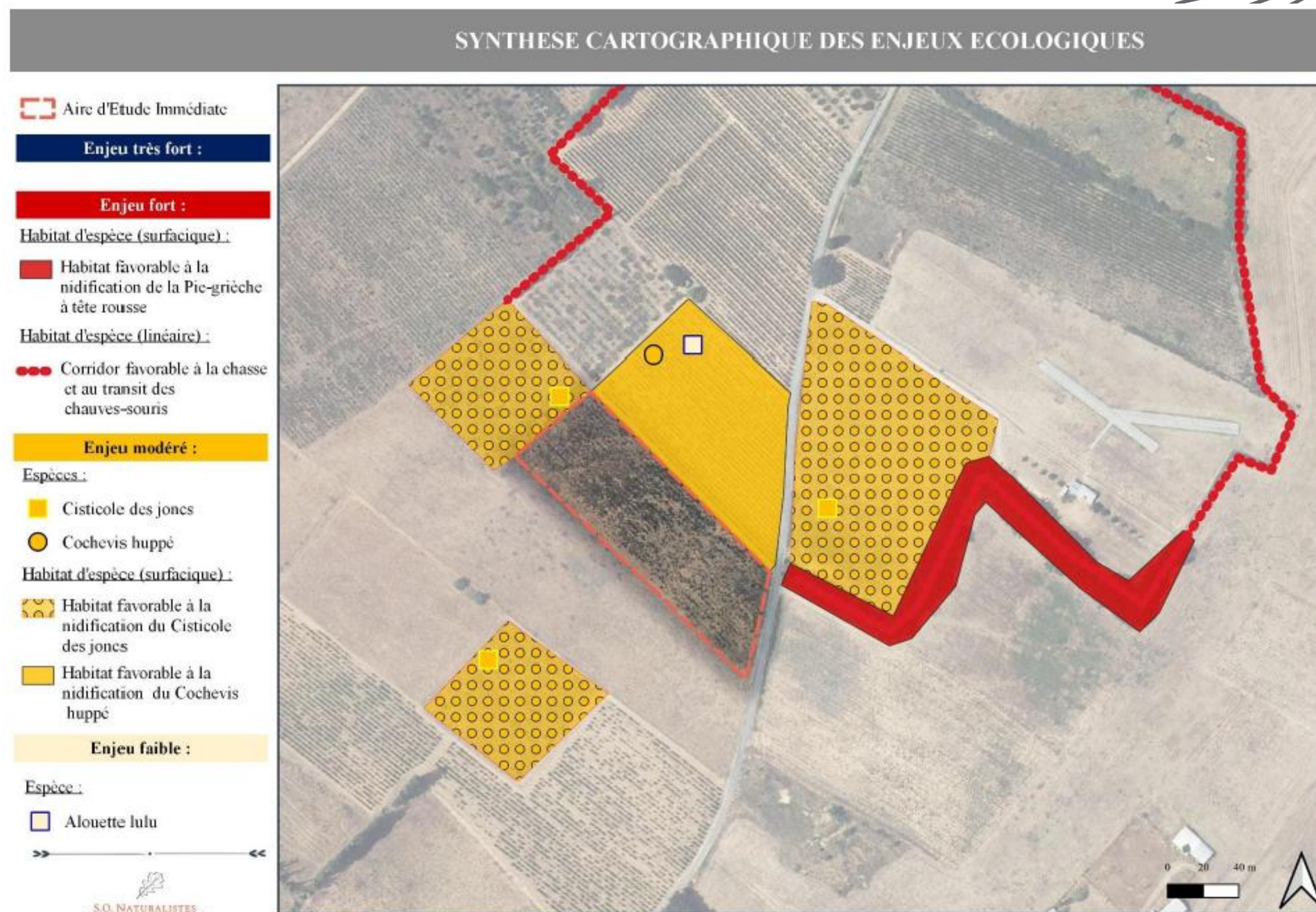
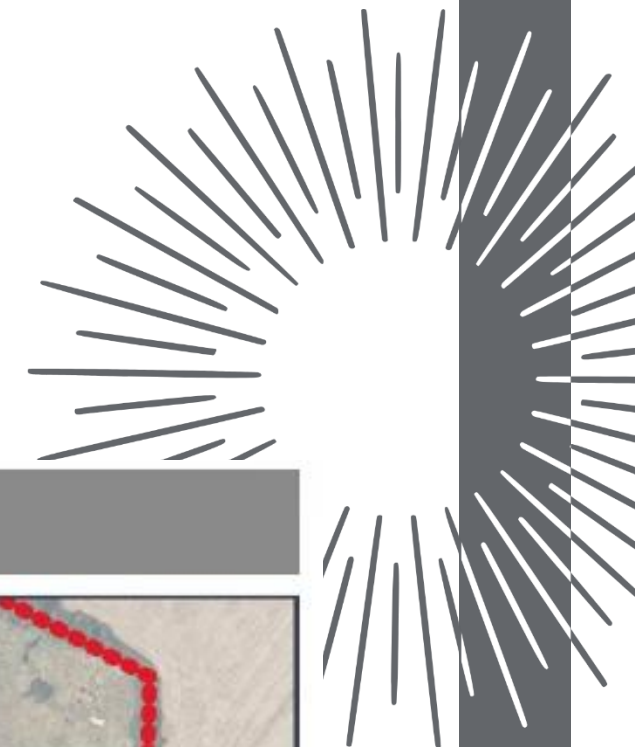
L'inventaire naturaliste mené au début du mois d'avril 2026 dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur la commune de Llupia dans le département des Pyrénées-Orientales, en région Occitanie, a permis de mettre en évidence :

- La présence d'une friche postviticole d'une dizaine d'années, dominée par des graminées coloniales et d'autres espèces typiques des friches de la plaine du Roussillon. **Cet habitat ne représente pas d'enjeu conservatoire en lien avec son état de conservation altéré**, dont la composition végétale, très appauvrie, est un révélateur ;
- L'absence d'espèces floristiques protégées et à statut ;
- La présence **d'enjeux faunistiques**, exclusivement **avifaunistiques**, avec la nidification possible de la **Pie-grièche à tête rousse (enjeu fort)** au niveau d'un alignement de chênes, la nidification du **Cisticole des joncs (enjeu modéré)** au sein de friches voisines et d'une luzerneraie et enfin la nidification du **Cochevis huppé (enjeu modéré)** au niveau d'une jachère postviticole ;
- **L'absence de zones humides** aussi bien selon le critère de la végétation que selon le critère de sol.

Les enjeux font l'objet d'une représentation cartographique ci-après. Ils correspondent aux enjeux faunistiques. »

ENJEUX ECOLOGIQUES

Zone d'implantation du projet



Réalisation : S.O. Naturalistes, avril 2026 ; Source : BD Ortho

Carte 12 : Synthèse cartographique des enjeux écologiques.

ETUDE PAYSAGERE

Contexte paysager

Le projet de centrale photovoltaïque est implanté sur une parcelle agricole située sur la commune de Llupia (66), au sein de la plaine du Roussillon. Ce territoire est caractérisé par un paysage ouvert à dominante agricole, composé principalement de vignes, de vergers et de cultures, structuré par un réseau de chemins ruraux et ponctué de haies, d'alignements d'arbres et de bosquets.

Le relief est peu marqué et les grands horizons sont dominés par les reliefs du Canigou à l'ouest et des Albères au sud, qui constituent les principaux repères paysagers du secteur. Le projet s'inscrit dans un environnement déjà fortement anthropisé par les activités agricoles et ne remet pas en cause l'organisation générale du paysage.

Photo 1



Photo 2



Zone des prises de vues



ETUDE PAYSAGERE

Analyse de l'impact paysager



La centrale présente une hauteur limitée ($\approx 1,4$ m), inférieure à celle d'une haie champêtre mature, ce qui réduit sa visibilité dans le paysage.

Les perceptions seront principalement limitées :

- aux chemins agricoles situés à proximité immédiate ;
- aux parcelles agricoles voisines.

En raison du contexte agricole ouvert, de la faible hauteur des installations et du recul de 4 m par rapport aux limites de propriété, l'impact visuel demeure contenu.

Les vues lointaines vers les reliefs emblématiques (Canigou, Albères) ne sont pas affectées par le projet.

Par mesure d'intégration, une haie paysagère composée d'essences méditerranéennes locales sera mise en place le long de la voie publique de manière à limiter le vis-à-vis.

Elle sera grillagée avec une clôture verte de manière à s'intégrer dans le paysage.

Pour conclure, l'impact paysager sera relativement faible à la vue de la topographie relativement plate du secteur.

Les reliefs sont lointains, la centrale ne sera pas visible de ces derniers.

ETUDE PAYSAGERE

Vue proche



Zone des prises de vues



ETUDE PAYSAGERE

Vue lointaine

De part la configuration du site et la végétation présente, la centrale photovoltaïque ne sera pas visible du point situé à 370m à vol d'oiseau de la parcelle.

